



Autorité
luxembourgeoise
indépendante de
l'audiovisuel

AVIS N° 12/2014

du 19 novembre 2014

**du Conseil d'administration
de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel
concernant le retrait de la permission accordée à la Société de radio-
diffusion luxembourgeoise le 20 juin 2012 pour la fréquence 107,7 MHz**

Par courrier du 4 novembre 2014, le Premier Ministre, Ministre des Communications et des Médias, a consulté l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel au sujet du projet de décision de retrait de la permission accordée à la Société de radiodiffusion luxembourgeoise le 20 juin 2012 pour la fréquence 107,7 MHz.

Après analyse du dossier, l'Autorité émet un avis favorable.

Ainsi fait et délibéré lors de la réunion de l'Autorité du 19 novembre 2014, où étaient présents :

Thierry Hoscheit, président
Valérie Dupong, membre
Claude Wolf, membre
Jeannot Clement, membre
Marc Thewes, membre

Pour expédition conforme,

Thierry Hoscheit
Président